

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1866](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1866, 1866-05-23

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45478>

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (368r, 369v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 mai 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur des frais d'expertise : Godin fait référence à la convention établie avec son frère Barthélémy Godin pour la cession de l'établissement de ce dernier et au procès que Barthélémy lui a intenté. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : à propos d'un jugement non favorable à Esther Lemaire.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 01/06/2024

Lyon le 29 mai 1866

Monsieur l'ancien Leduc

par votre lettre du 20 courant vous m'informez que les formalités nécessaires pour régulariser l'expertise doivent être à ma charge je comptais les voir partager d'après les avis des artistes si en est autrement vous les motifs à prendre en considération, je vois fort que j'aurai à produire en justice dans des procès en contrefaçon la convention faite avec mon frère pour la cession de son établissement je prévois que l'on pourra prétendre que c'est un acte de complaisance fait à mon profit de la part de mon frère pour les clauses qu'il contient rien ne me semble plus propre à prouver le contraire que le procès qu'il m'a fait je voudrais donc que cette expertise pût être produite en justice au besoin d'ailleurs on s'en va qui est nécessaire à faire pour cela. Si en litige les choses qu'on me demande à cette fin je ne demande pas mieux que de rester là mais je suis sûr de mettre en règle au point de vue des contestations que l'on peut m'opposer quand à ma grande affaire je suis de votre avis sur le point important de procès que vous avez défendu

est que M^{me} Godin ne doit pas être
satisfaite et que mes ennemis de seraient
bien rigorisés si le jugement sur avait
été favorable car dya son fait
circuler a Guise februit que j'ai perdu
sur tous les points que tout ne être
souda de qui a aurant et ite de passais
de compter 450 mille francs de suite
Quilby aguer mes sentiments distingués

Godin M^e